Régionale, transports et politique structurelle: améliorer la cohésion, la compétitivité et un développement durable

1999/2012(COS) - 04/05/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Leoluca ORLANDO (Verts, I), le Parlement européen se félicite de la communication de la Commission, tout en soulignant que celle-ci ne fournit pas assez de détails en ce qui concerne les mesures de coordination entre les politiques de transport et de cohésion. Il invite la Commission à prendre davantage en compte le problème spécifique des transports dans les zones rurales, à faible densité démographique, périphériques et insulaires. Il insiste sur le rôle que peuvent jouer les fonds structurels, en particulier le FEDER, pour améliorer les transports urbains et l'interconnexion des réseaux. Le Parlement rappelle la priorité qui doit être accordée aux projets en matière de transports et invite la Commission à prendre en compte de nouvelles combinaisons de transports dans le cadre du transport intermodal, en accordant plus d'importance, pour les régions côtières et insulaires, à l'interconnexion entre trafic aérien et maritime. Il demande à la Commission d'assurer la coordination de toutes les activités communautaires, en particulier les réseaux transeuropéens (RTE), les Fonds structurels et le Fonds de cohésion, le FEI et la BEI, qui touchent au secteur des transports, dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire ambitieuse, telle que définie par le SDEC. Le Parlement insiste pour que les services publics de transport soient préservés et demande qu'une priorité soit accordée aux mesures permettant d'assurer l'accessibilité entre les régions périphériques et les régions centrales par le biais de mesures spécifiques en matière de transports publics. Il propose que soit levée la limite actuelle de 25% fixée au financement au titre de l'Objectif 2 des transports publics et souhaite que les besoins des piétons et des cyclistes soient pris en compte dans le cadre de l'aménagement urbain. Convaincu de la nécessité d'améliorer les liaisons paneuropéennes de transport entre l'Union européenne et les zones avoisinantes, y compris les anciens Etats soviétiques et les pays méditerranéens, le Parlement demande que l'amélioration des infrastructures de transport soit éligible au titre du financement dans le cadre de la révision des programmes TACIS et MEDA.